

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 769

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

### MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : CINÉMA, SPÉCIALITÉ GESTION DE PRODUCTION

FINALITÉ	N.A	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

#### **A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT**

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

*(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)*

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

Ce master est organisé à l'intention tant des diplômés en baccalauréat Réalisation Cinéma Radio-Télévision qu'à des diplômés de baccalauréats en audiovisuel ou à des étudiants ayant suivi des cursus de premier cycle dans d'autres domaines de l'enseignement supérieur artistique ou de l'enseignement supérieur qui ont démontrés au cours d'épreuves d'admission spécifiques leur capacité à le suivre.

La formation permet de concrétiser les acquis du baccalauréat en les inscrivant dans une pratique professionnelle spécifique, par le biais de la participation au tournage de plusieurs courts-métrages en tant que directeur de production, assistant de production et régisseur général.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux liés à la pédagogie du projet.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs assistants et directeurs de production.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Ce master investigate les domaines de l'assistanat de production, de la direction de production, de la direction de postproduction et de la régie.

Au terme de la formation l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de la gestion de production
2. Formule des propositions artistiques originales qui s'appuient sur des connaissances techniques hautement spécialisées
3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques de la gestion de production pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes professionnels complexes

### **ENJEUX SOCIÉTAUX ET UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :**

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu cinématographique. Œuvrer à la qualité de la production cinématographique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de la gestion et la direction de production. Améliorer l'adhésion entre la création cinématographique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité de se mettre au service du projet d'un réalisateur. Par l'exercice de responsabilités artistiques et organisationnelles dans le domaine de la création cinématographique, l'assistant de production, le directeur de production s'inscriront comme des maillons essentiels dans le processus de création du domaine cinématographique.

### **PROFIL TYPE DES DIPLÔMÉS ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLÔMÉS**

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants : autonomie, capacité d'appréhender les intentions artistiques d'un réalisateur et de mettre en œuvre les moyens humains et techniques pour les concrétiser, capacité d'utilisation des outils dédiés à la gestion d'une production, capacité d'établissement du devis d'un film, capacité de collaboration avec un producteur, aptitude à la négociation, capacité de contractualiser des interventions et locations avec des prestataires, résistance au stress, capacité à la gestion de crises, capacité de déléguer les tâches secondaires.

Il a également acquis la maîtrise du dépouillement d'un scénario, du déroulement d'une production sous

l'angle de l'estimation des coûts, les principes et conditions de la production (aides spécifiques, sources de financement...), les principes juridiques et administratifs liés à une production. Il connaît les différents corps de métiers techniques et artistiques présents sur les tournages, les techniques de tournage et le matériel utilisé. Il maîtrise les outils informatiques de gestion budgétaire.

En tant qu'assistant ou directeur de production le diplômé assume les responsabilités de la préparation, de la gestion budgétaire et du bon déroulement d'une production, de la phase de préproduction jusqu'à la fin des prises de vues et généralement jusqu'à la livraison du film. Il intervient dans tous les domaines de la production audiovisuelle.

Dans le cadre de la préparation, à la lecture du scénario, il en fait un dépouillement qui consiste à imaginer les scènes décrites pour les transformer en un ensemble de nécessités techniques. Il estime ensuite la durée nécessaire au tournage de chaque séquence. Dans une seconde phase, il budgétise le film en établissant le devis. Au moment de la préparation du tournage, il participe aux repérages des décors. Cela lui permet d'établir avec les chefs de postes la liste du matériel nécessaire au tournage du film. Pendant le tournage, il gère le budget et informe régulièrement le producteur de l'avancement du tournage. En collaboration avec le premier assista-réalisateur, il fait face aux imprévus. En phase de finition du film, il en coordonne la postproduction (montage image, montage son, étalonnage image, mixage son...) et assure la clôture des comptes.

### **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tende vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle